

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 18.10.2017, Révision 26.09.2017

Version 03. Remplace la version: 02

Page 1 / 12

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

SpaBalancer Clean & Refresh

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Produit de nettoyage

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Wellness Company AG
Birkenstrasse 49
6343 Rotkreuz / SUISSE
Téléphone +41(0)41 320 20 20
Site internet www.wellness-company.ch
E-mail info@wellness-company.ch

Secteur informatif

Informations techniques info@wellness-company.ch

Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif 145 (24h)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

ATTENTION

Contient:

Arausio isoprène

Arausio Oleum

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau / savon.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation locale/nationale.

Produits de nettoyage, 648/2004/CE, contient:

< 5% agents de surface non ioniques parfums

2.3 Autres dangers

Autres dangers

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 18.10.2017, Révision 26.09.2017

Version 03. Remplace la version: 02

Page 2 / 12

SECTION 3: Composition / Informations sur les composants

Type de produits:

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
5 - <10	Arausio isoprène CAS: 8028-48-6, EINECS/ELINCS: 232-433-8, Reg-No.: 01-2119493353-35-XXXX GHS/CLP: Flam. Liq. 3: H226 - Skin Irrit. 2: H315 - Skin Sens. 1: H317 - Asp. Tox. 1: H304 - Aquatic Chronic 2: H411
1 - <3	Isotridécanol éthoxylé (3/4/5/6/7 EO) CAS: 9043-30-5, EINECS/ELINCS: 500-027-2 GHS/CLP: Eye Dam. 1: H318 - Aquatic Chronic 3: H412
1 - <5	1-Méthoxypropane-2-ol CAS: 107-98-2, EINECS/ELINCS: 203-539-1, EU-INDEX: 603-064-00-3, Reg-No.: 01-2119457435-35-XXXX GHS/CLP: Flam. Liq. 3: H226 - STOT SE 3: H336
0,25 - <1	Arausio Oleum CAS: 8008-57-9 GHS/CLP: Flam. Liq. 3: H226 - Asp. Tox. 1: H304 - Skin Irrit. 2: H315 - Skin Sens. 1: H317 - Aquatic Chronic 1: H410

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Demander l'avis d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Réactions allergiques
Effets irritants

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.
En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone
Agent d'extinction non approprié	jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
oxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone (CO₂)

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 18.10.2017, Révision 26.09.2017

Version 03. Remplace la version: 02

Page 3 / 12

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuel (voir le SECTION 8).

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines.

En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout/ les eaux superficielles/les eaux souterraines, informer immédiatement les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, liant universel, terre à diatomées).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Eviter de transvaser et de pulvériser dans des locaux fermés.

Eviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser un vêtement de protection individuel.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes et protéger du rayonnement solaire.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 18.10.2017, Révision 26.09.2017

Version 03. Remplace la version: 02

Page 4 / 12

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (CH)

Substance
Arausio isoprène
CAS: 8028-48-6, EINECS/ELINCS: 232-433-8, Reg-No.: 01-2119493353-35-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 20 ppm, 110 mg/m ³ , 4x, S, SS:C (Limonene)
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 40 ppm, 220 mg/m ³
1-Méthoxypropane-2-ol
CAS: 107-98-2, EINECS/ELINCS: 203-539-1, EU-INDEX: 603-064-00-3, Reg-No.: 01-2119457435-35-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 100 ppm, 360 mg/m ³ , 4x, B, SS:C
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 200 ppm, 720 mg/m ³

DNEL

Substance
1-Méthoxypropane-2-ol, CAS: 107-98-2
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à court terme: 553,5 mg/m ³ .
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 369 mg/m ³ .
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 50,6 mg/kg bw/d.
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 43,9 mg/m ³ .
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 18,1 mg/kg bw/d.
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 3,3 mg/kg bw/d.
Arausio isoprène, CAS: 8028-48-6
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 31,1 mg/m ³ .
Industrie, dermique, Effets systématiques à court terme: 0,1858 mg/cm ² .
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 8,89 mg/kg bw/d.
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à court terme: 0,0929 mg/cm ² .
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 7,78 mg/m ³ .
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 4,44 mg/kg bw/d.
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 4,44 mg/kg bw/d.

PNEC

Substance
1-Méthoxypropane-2-ol, CAS: 107-98-2
sédiment (Eau de mer), 4,17 mg/L.
sédiment (eau douce), 41,6 mg/L.
Eau douce, 10 mg/L.
soildu sol, 2,47 mg/kg.
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 100 mg/L.
Arausio isoprène, CAS: 8028-48-6
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 2,1 mg/l.
soildu sol, 0,261 mg/kg dwt..
sédiment (Eau de mer), 0,13 mg/kg dwt..
sédiment (eau douce), 1,3 mg/kg dwt..
Eau de mer, 0,54 mg/l.
Eau douce, 5,4 mg/l.

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 18.10.2017, Révision 26.09.2017

Version 03. Remplace la version: 02

Page 5 / 12

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.
Protection des yeux	lunettes de protection (EN 166:2001)
Protection des mains	Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants. En cas d'immersion: > 0,4 mm: Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374-1/-2/-3). En cas de contact par projection: > 0,4 mm: caoutchouc butyle, > 120 min (EN 374)
Protection corporelle	Vêtement de protection.
Divers	Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.
Protection respiratoire	Non indispensable sous des conditions normales.
Risques thermiques	non applicable
Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement	Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide
Couleur	incolore
Odeur	orange
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
Valeur du pH	Pas d'information disponible.
Valeur du pH [1%]	Pas d'information disponible.
Point d'ébullition [°C]	Pas d'information disponible.
Point d'éclair [°C]	> 60
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	non applicable
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Pas d'information disponible.
Densité [g/ml]	Pas d'information disponible.
Densité de versement [kg/m³]	non applicable
Solubilité dans l'eau	miscible
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Pas d'information disponible.
Viscosité	Pas d'information disponible.
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Auto-inflammation [°C]	Pas d'information disponible.
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.

9.2 Autres informations

aucun

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 18.10.2017, Révision 26.09.2017

Version 03. Remplace la version: 02

Page 6 / 12

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune connue lors d'une utilisation conforme aux prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Stable sous les conditions d'entreposage indiquées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation forts.

10.4 Conditions à éviter

Fort réchauffement.

10.5 Matières incompatibles

Pas d'information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune connue lors d'une utilisation conforme aux prescriptions.
Es can d'incendie: voir paragraphe 5.

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 18.10.2017, Révision 26.09.2017

Version 03. Remplace la version: 02

Page 7 / 12

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Substance
1-Méthoxypropane-2-ol, CAS: 107-98-2
LD50, dermique, Lapin: 13500 mg/kg bq.
LD50, oral, Rat: 5000 mg/kg bw.
LC50, inhalatoire, Rat: 6 mg/L (4h).
Arausio Oleum, CAS: 8008-57-9
LD50, dermique, Lapin: > 5000 mg/kg.
LD50, oral, Rat: > 5000 mg/kg.
Isotridécanol éthoxylé (3/4/5/6/7 EO), CAS: 9043-30-5
LD50, dermique, Lapin: > 2000 mg/kg.
LD50, oral, Rat: > 2000 mg/kg.
Arausio isoprène, CAS: 8028-48-6
LD50, oral, Rat: > 5000 mg/kg.
LD50, dermique, Lapin: > 5000 mg/kg.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritant Méthode de calcul
Corrosion cutanée/irritation cutanée	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée. Méthode de calcul
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagenèse	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité sur la reproduction	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénèse	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Remarques générales	

Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Substance
1-Méthoxypropane-2-ol, CAS: 107-98-2
LC50, (96h), Leuciscus idus: >4000 mg/L.
EC50, (48h), Daphnia magna: 23300 mg/L.
Isotridécanol éthoxylé (3/4/5/6/7 EO), CAS: 9043-30-5
LC50, (96h), Cyprinus carpio: > 1 - 10 mg/l (OECD 203).
EC50, (72h), Desmodesmus subspicatus: > 1 - 10 mg/l (OECD 201).
EC50, (48h), Daphnia magna: > 1 - 10 mg/l (OECD 202).
NOEC, (21d), Daphnia magna: 0,37 mg/l.
EC10, Algae: 0,6 mg/l.
Arausio isoprène, CAS: 8028-48-6
LC50, (96h), Pimephales promelas: 0,7 mg/l (OECD 203).
EC50, (48h), Daphnia magna: 0,67 mg/l (OECD 202).
ErC50, (72h), Desmodesmus subspicatus: 150 mg/l (OECD 201).

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 18.10.2017, Révision 26.09.2017

Version 03. Remplace la version: 02

Page 8 / 12

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement

Pas d'information disponible.

Comportement dans les stations d'épuration

Pas d'information disponible.

Biodégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

Produit

Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

200129*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150110*

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Transport routier vers ADR/RID non applicable

Transport fluvial (ADN) non applicable

Transport maritime selon IMDG non applicable

Transport aérien selon IATA non applicable

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 18.10.2017, Révision 26.09.2017

Version 03. Remplace la version: 02

Page 9 / 12

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID	MARCHANDISE NON-DANGEREUSE
Transport fluvial (ADN)	MARCHANDISE NON-DANGEREUSE
Transport maritime selon IMDG	NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"
Transport aérien selon IATA	NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID	non applicable
Transport fluvial (ADN)	non applicable
Transport maritime selon IMDG	non applicable
Transport aérien selon IATA	non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID	non applicable
Transport fluvial (ADN)	non applicable
Transport maritime selon IMDG	non applicable
Transport aérien selon IATA	non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID	non
Transport fluvial (ADN)	non
Transport maritime selon IMDG	non
Transport aérien selon IATA	non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 18.10.2017, Révision 26.09.2017

Version 03. Remplace la version: 02

Page 10 / 12

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE	1991/689 (2001/118); 2010/75; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008; 75/324/EEC (2008/47/EC); (EU) 2015/830; (EU) 2016/131; (EU) 517/2014
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2017); IMDG-Code (2017, 38. Amdt.); IATA-DGR (2017)
RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (CH):	Ordonnance sur les produits chimiques - Ochim; Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques - ORRChim; Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs - OPAM; Ordonnance sur les mouvements de déchets - OMoD
- Code de cas particulier	070601* 200129*
- VOC-part [%]	ca. 8,5%
Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM):	non applicable
- Observer les restrictions d'emploi	Les jeunes jusqu'à 18 ans révolus ne peuvent être en contact avec ou être exposés à cette préparation pendant leur travail que si l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ou le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a autorisé une exception (Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, RS 822.115).
- VOC (2010/75/CE)	ca. 8,5 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, une appréciation de sécurité des matières n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 03)

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 18.10.2017, Révision 26.09.2017

Version 03. Remplace la version: 02

Page 11 / 12

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
LC50 = Lethal concentration, 50%
LD50 = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV@TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée. (Méthode de calcul)
Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux. (Méthode de calcul)
Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (Méthode de calcul)

Positions modifiées

SECTION 2 ajouté: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
SECTION 2 ajouté: Aquatic Chronic 3
SECTION 2 supprimé: Aquatic Chronic 2
SECTION 2 supprimé: H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
SECTION 2 supprimé: environnement
SECTION 7 ajouté: Éviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser un vêtement de protection individuel.
SECTION 14 ajouté: not classified as "Dangerous Goods"
SECTION 14 supprimé: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Arausio Isoprene)
SECTION 14 ajouté: not classified as "Dangerous Goods"
SECTION 14 supprimé: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Arausio Isoprene)
SECTION 14 ajouté: marchandise non-dangereuse
SECTION 14 supprimé: Matière dangereuse due point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Arausio isoprène)
SECTION 15 ajouté: 3, conf. AwSV, 18.04.2017
SECTION 15 supprimé: Seuil quantitatif (SQ): [x] kg

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 18.10.2017, Révision 26.09.2017

Version 03. Remplace la version: 02

Page 12 / 12



Copyright: Chemiebüro®

